**Compte-rendu de la Formation Interprofessionnelle**

**Réunion du lundi 13 avril 2015** *Alain Vrignaud, représentant CGT à la FIP*

La Formation Interprofessionnelle avait plusieurs points à son ordre du jour concernant l'organisation de l'examen du baccalauréat professionnel et du BEP.

Pour le Bac pro, les discussions, qui avaient été initiées depuis 18 mois, ont enfin abouti avec l'abandon du CCF pour **la Prévention Santé Environnement** (**PSE), l'éco-gestion et l'éco-droit**. Pour ces 3 disciplines, on a la mise en place **d'épreuves ponctuelles** dans l'année de terminale. La CGT Educ'action s'est prononcée favorablement puisque cela correspondait à nos repères revendicatifs. Par contre, l'allègement du programme d'économie qui accompagnait cet arrêté n'avait fait l'objet d'aucune concertation préalable. Les parties supprimées ne sont pas forcément celles que nous aurions souhaitées, le document nous étant parvenu le vendredi après-midi pour la réunion du lundi, impossible d'échanger entre nous, la CGT a refusé de prendre part au vote. L'épreuve de PSE pour le BEP reste en CCF et l'épreuve de secourisme est dissociée de l'épreuve écrite terminale du baccalauréat.

Le ministère a proposé également une **modification de l'épreuve de français histoire géo du BEP** en la prévoyant **en CCF**. Cela se ferait en fin de seconde bac pro et au cours de la classe de première. Le document nous étant envoyé le vendredi après-midi également, on notera le sérieux avec lequel la consultation des instances réglementaires (CSE, FIP) s'organise. Cette éventualité avait été évoquée par le cabinet de la ministre lors d'une audience de rentrée que nous avions sollicitée. Depuis silence radio, aucune information, aucune concertation n'a eu lieu. Nous avons évidemment **voté contre cet arrêté généralisant le CCF**. Cela finit de retirer au BEP le peu de caractère national qui lui restait et fait de ce diplôme intermédiaire un "diplôme maison" à très faible reconnaissance de qualification.

La FIP avait également à examiner un allègement des procédures d'habilitation pour organiser les CCF dans les CFA. Bien que présenté comme purement technique, nous nous sommes opposés à cet arrêté car il favorisait la mise en place des CCF et allait dans le sens du développement de l'apprentissage que nous combattons. Le risque de voir certains CFA jouer la carte d'une très bonne réussite aux examens dans le cadre de la concurrence avec les LP est au moins aussi réel que celui qui existe entre les EPLE eux-mêmes via l'affichage des taux de réussite.

Le dernier point concernait l'organisation et les programmes de l'enseignement moral et civique dans les classes de CAP, BEP et bac pro. Conformément à la décision du bureau de l’Union, la CGT s'est abstenue sur tous ces votes. A noter, que ces mêmes points avaient fait l'objet de débats très longs au CSE du vendredi après-midi qui s'était terminé à 22 h 30 ! Là encore, on mesure le sérieux du ministère.

Enfin nous avons interpellé la DGESCO sur le bilan, promis par le ministère, des réformes du lycée. Cette discussion devait s'ouvrir le mardi 14 avril mais elle a été annulée in extrémis le vendredi, la CGT l'a appris par l'AEF... Aucune réponse n'a été donnée, Brigitte Doriath, sous directrice de la DGESCO pour la voie pro, a répondu qu'elle n'avait aucune information et ne savait pas si le bilan, toujours reporté, de ces 3 réformes serait un jour effectué !